

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

Responsable : Mr Fabrice DUCORDEAU

PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement : Gratuit (Réservé aux joueuses et joueurs inscrits au Critérium Fédéral).

Engagements à envoyer avant le jeudi 18 mars 2004 à :

F.F.T.T. - Ligue Ile de France
Comité Départemental de Tennis de Table de Paris
90/92 Boulevard Anatole France
93206 St Denis Cedex

Pour les engagements, 2 solutions :

- F** Utiliser la feuille d'engagement ci-jointe. (bordereau vierge)
- F** Utiliser la liste des joueurs autorisés à participer (cocher les joueurs qui souhaitent participer)

Suppression du surclassement (les cadets et cadettes sont autorisés à jouer sans double surclassement)

LI EUX ET HORAI RES

DI MANCHE 4 AVRIL 2004

Les horaires précis seront indiqués ultérieurement en fonction des engagements.

Salles : Salle spécifique Carpentier - 81, Bd Masséna - 75013 Paris
 Gymnase Gauguin - 33, rue Milton - 75009 Paris
 Gymnase Le Vau - 36, rue Le Vau - 75020 Paris
 CSM Finances - 84, rue du Baron Leroy - 75012 Paris

RAPPEL REGLEMENT

Art 1 - Conditions de participation

Les finales fédérales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licenciés à la Fédération Française de Tennis de Table et inscrits au Critérium fédéral.

~~Les cadets et cadettes doivent posséder un double surclassement.~~

Ne peuvent pas participer à cette épreuve :

- Les joueurs et joueuses des catégories minimales, benjamins et poussins
- Les 32 meilleurs Cadets et Juniors aux points du critérium fédéral (niveau national)
- Les 44 joueurs ne participant plus au critérium fédéral de par leur classement à l'issue des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours (niveau national)

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- échelon départemental ;
- échelon régional ;
- échelon national.

Art 2 - Déroulement des parties

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Art 3 - Tableaux

Les finales fédérales par classement comportent 12 tableaux :

DAMES

- tableau A : joueuses non classées 75, 80, 85 et 90
- tableau B : joueuses classées 70 et 65
- tableau C : joueuses classées 60 et 55
- tableau D : joueuses classées 50, 45 et 40
- tableau E : joueuses classées 35, 30 et 25
- tableau F : joueuses classées du N°1 au N°300

MESSIEURS

- tableau G - joueurs non classés, 75, 80, 85 et 90
- tableau H : joueurs classés 70 et 65
- tableau I : joueurs classés 60 et 55
- tableau J : joueurs classés 50, 45 et 40
- tableau K : joueurs classés 35, 30 et 25
- tableau L : joueurs classés du N°1 au N°1000

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début janvier.

Art 4- Déroulement sportif départemental

Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis dans N poules de 3 ou 4 participants en fonction des points du Critérium Fédéral ;

Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3 (ou 4).

A l'issue des poules, les participants sont placés dans un tableau final de la manière suivante :

- les premiers de chaque poule, par tirage au sort, aux numéros 1 à N ;
- les deuxièmes de chaque poule, par tirage au sort, aux numéros (N+1) à 2N, dans l'autre demi-tableau de leurs premiers respectifs.
- les troisièmes de chaque poule, par tirage au sort, aux numéros (2N+1) à 3N, dans le même demi-tableau que leurs deuxièmes de poule, mais dans le quart opposé.

Le tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Art 5 - Echelon départemental

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La Ligue détermine le nombre de qualifiés par département pour chaque tableau.

Art 6 - Dispositions diverses

Si un tableau n'est pas organisé par un échelon, les qualifiés à l'échelon supérieur sont déterminés en fonction des points acquis au critérium fédéral.